

La Babillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Octobre 2020

Le Mot du Conseil Municipal,

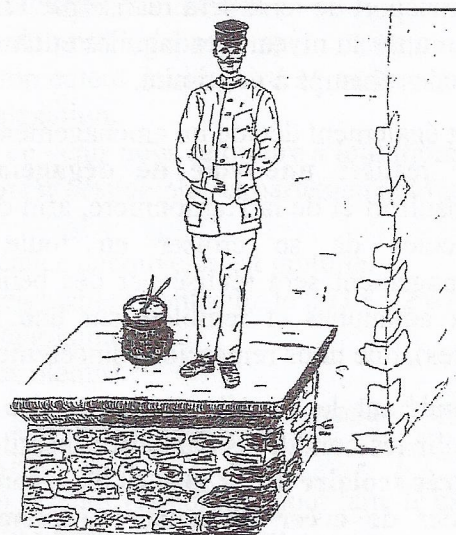
Chers Cosséennes et Cosséens,

Après une période estivale inhabituelle due au COVID 19, c'est la rentrée pour toutes et tous. Il nous faut continuer à respecter les gestes barrières pour le bien de chacun d'entre nous.

Cela ne nous a pas empêché de réaliser les travaux programmés, l'enduit, route de Poillé, la toiture du bâtiment communal et le parking de la salle des fêtes et de l'école.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien, nous espérons vous retrouver samedi 3 octobre à l'occasion de la journée citoyenne.

Le Conseil Municipal



Avis aux bénévoles

Une journée citoyenne est organisée samedi 3 octobre pour entreprendre divers travaux tels que :

Entretien des espaces verts, tailles et plantations,
Ouverture du mur pour le prochain parking du cimetière,

Création de 2 places de parking rue du Soleil Levant,
Nettoyage de l'église,

Divers marquages au sol voirie et cour d'école,

Toutes les bonnes volontés sont requises, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie avant jeudi 1^{er} octobre - 17 heures pour l'organisation des équipes et venir le 3 octobre munis de vos outils (gants, sécateurs, pelles, etc...)

Le programme sera le suivant :

- Rendez-vous à 8h45 à la mairie pour le café
- Matinée de travail de 9 h à 13 h
- Pot tous ensemble au plan d'eau, offert à tous les bénévoles de cette matinée.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.

Le bénévolat nous fait tous avancer et crée un tissu social convivial.

Les décisions essentielles du conseil municipal

Séances du 2 juillet et 3 septembre

Travaux de voirie :

Le Conseil décide de programmer au mois de septembre, le curage des fossés et l'arasement des bernes sur la voie communale d'Epineux-le-Seguin et confier ce chantier à l'entreprise Gasnier.

Le transport de terre sera réalisé par Philippe, employé communal au niveau des lagunes et Dominique Lavoué dans des champs à proximité.

Il est également décidé un aménagement route de Poillé pour réaliser **une voie de dégagement** au niveau d'Epaulfort et de la Hardonnière, afin de permettre aux véhicules de se croiser en toute sécurité. Cet aménagement sera réalisé par des bénévoles (pose de deux aquatubes et remblais sur une longueur de 18 mètres), que nous remercions sincèrement.

Considérant le travail supplémentaire à fournir pour remplir les conditions sanitaires inscrites au **protocole rentrée scolaire du 12 mai 2020**, le conseil municipal a décidé de **créer un poste supplémentaire** à titre provisoire, à raison de 2 à 4 heures par semaine en fonction du travail à réaliser pour effectuer le ménage de l'école.

La toiture du bâtiment communal 1 et 3 rue des Fours à Chaux étant refaite à neuf, le conseil municipal décide de remettre le logement en location à compter du 1^{er} octobre 2020, il fixe le montant du loyer à la somme de 404 € par mois mais auparavant décide de faire quelques petits travaux de remise en état.

Les radiateurs sont également à remplacer, ils feront l'objet d'une programmation en 2021 au titre des économies d'énergie avec les radiateurs de la salle des fêtes. Des devis sont sollicités.

Seront également programmés pour 2021 les peintures de toutes les portes et fenêtres de ce bâtiment ainsi que celui de la mairie et agence postale.

En ce qui concerne l'agence postale, le conseil a donné son accord pour faire changer la fenêtre, il confiera ce chantier à l'entreprise A2H pour la somme de 1 633 € HT et programmera cette opération en 2021 pour bénéficier des subventions de l'Etat au titre de la DETR.

Prenez note

Masques à votre disposition

L'Etat nous a adressé des masques à remettre gratuitement aux habitants. Pour ceux qui ne sont pas encore venus en mairie les chercher,

n'hésitez pas à vous présenter aux heures d'ouvertures de la mairie : mardis-jeudis-vendredis 9-12h et 14-17h.

Terre à la disposition de chacun

Le terrain acheté auprès du cimetière pour y réaliser un parking fera l'objet d'un terrassement.

De la terre sera donc disponible. Tous ceux qui souhaitent récupérer de la terre pourront venir en chercher, pour cela, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

L'agence postale sera fermée mardi 20 et samedi 24 octobre 2020.

Recensement de la population

Déjà 5 ans depuis le dernier recensement de la population, la commune de Cossé-en-Champagne fera l'objet d'un nouveau recensement en 2021, du 20 janvier au 21 février.

Inès DUFRENE sera notre agent recenseur, nous vous demanderons de lui faire un bon accueil.

Comme en 2016, les réponses au questionnaire par Internet seront privilégiées, toutefois, Inès sera là pour réceptionner les documents papier pour ceux qui privilégieront cette option.

Infos sur le droit de pêche des riverains et pêcheurs

Selon l'art. R435-5, lorsque l'entretien du cours d'eau non domanial est financé par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de 5 ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée.

Cette loi s'applique sous réserve d'un arrêté préfectoral.

Hors en Mayenne, aucun arrêté préfectoral n'a été pris, donc, la rétrocession temporaire du droit de pêche ne s'applique pas.

Par conséquent, **tout pêcheur souhaitant pêcher sur un cours d'eau non domanial, ce qui est le cas du Treulon et du ru de la Forêt, doit en faire la demande auprès du propriétaire riverain.**

Pour une entente cordiale, nous encourageons les propriétaires à faciliter l'accès aux pêcheurs et demandons aux pêcheurs de bien respecter la propriété privée sur laquelle vous souhaitez pêcher.

Rien n'est un dû, ayons tous un comportement citoyen les uns envers les autres.

Les aboiements des chiens

Nous recevons de plus en plus de plaintes face aux aboiements intempestifs des chiens.

Nous rappelons aux propriétaires des chiens aboyeurs l'article R1336-5 du code de la santé publique :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Aussi, si un chien aboie régulièrement, s'il aboie en permanence lorsque le propriétaire n'est pas là ou s'il aboie extrêmement fort, pour privilégier la santé de chacun et maintenir de bonnes relations de voisinage, nous demandons aux propriétaires des chiens de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette nuisance sonore.

L'enquête publique pour le PLUI se déroulera du 3 octobre au 4 novembre 2020

Le dossier d'enquête est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-pays-meslay-grez> et à la communauté de communes du pays de Meslay-Grez.

La rencontre avec le commissaire enquêteur aura lieu à Cossé-en-Champagne le vendredi 23 octobre de 9h30 à 11h30.

Pèle Mêle

Assistante maternelle à Cossé-en-Champagne

Assistante Maternelle

Agréé depuis 2008

Téléphone : 02 43 90 57 94
Mail : olivierbignon@orange.fr
14 Route de Plaisance 53340 Cossé en Champagne

Laurence BIGNON



- Je me déplace au niveau du RAM
(Activités encadrées par un professionnel de la petite enfance)
- Éveil des petits, activités manuelles, salle de jeux ...
- Visites de temps en temps à Auvers le Hamon
(Voir les animaux et jouer aux jeux)
- J'essaie d'apprendre la LSF aux enfants
(LSF : Langue des signes française)
- Évolution au rythme de l'enfant
(Rythme du sommeil, apprentissage de la marche, propreté, préparation à la scolarité ...)
- Promenades à pied



Le mot du Comité des fêtes

Considérant le contexte lié à la crise sanitaire du COVID 19, le comité des fêtes a fait le choix d'annuler la soirée choucroute du 7 novembre.

Le comité des fêtes

Le club « Gym à Cossé »

L'association Gym à Cossé a fait sa rentrée et vous propose à nouveau, de venir partager 1 heure et 20 min de pratique sportive en toute convivialité, le mercredi soir à partir de 20h15 à la salle polyvalente. Les cours se déroulent comme suit :

45min de Zumba/Fitdance puis 15min de stretching/renforcement musculaire et se terminent par 5min de relaxation.

Il est possible de venir nous rejoindre à tout moment de l'année, alors n'hésitez plus et parlez-en autour de vous.

La première séance découverte est gratuite.

Pour tout renseignement contactez le 06 08 92 67 00 ou gymacosse@gmail.com

A très bientôt.

Le bureau « Gym à Cossé ».

Le mot de l'APE

L'APE se réunit le jeudi 1er octobre pour faire le bilan de l'année et élire le nouveau bureau.

Année exceptionnelle du fait du Covid, toutes les manifestations ont été annulées. Nous espérons pouvoir mettre en place des projets comme la vente à emporter (Commande de brioches, gâteaux bijoux..).

Pour rappel, les événements que nous organisons ont pour but de financer tout ou partie des sorties scolaires des enfants et, cette année, plus que jamais, nous aurons besoin de votre participation.

Les Membres de L'APE

L'Association du patrimoine

Les travaux de restauration de la toiture de l'église sont programmés à partir de l'exercice 2021. C'est un gros chantier pluriannuel qui s'annonce. L'association du Patrimoine de Cossé-en-Champagne est à l'écoute de toutes les bonnes idées pour contribuer à la valorisation de notre église :

- Une maquette de l'église est déposée au fonds de celle-ci, vous pouvez faire une bonne action en y plantant un clou pour 2 € ;

- L'association est maintenant habilitée à recevoir des dons vous permettant une exonération fiscale.

Une idée nouvelle ?

Partagez-nous là à cossepatrimoine@gmail.com

Si vous souhaitez rejoindre l'association, nous serons ravis de vous y accueillir !

Les membres de l'Association du patrimoine.

Amis pêcheurs, nous avons vécu une année compliquée due au COVID19, nous espérons que l'année 2021 nous offrira la possibilité de relancer nos activités annuelles.

INFORMATION SUR LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Découvrez le paiement de proximité



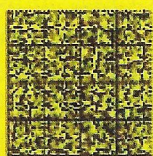
La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Vous devrez vous munir d'une facture contenant un QRcode ("datamatrix") et contenant une mention autorisant le paiement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé

Vous trouverez ci-dessous la liste des buralistes du secteur acceptant ce mode de paiement, pour les factures comportant un datamatrix adapté au paiement de proximité

Pour payer par smartphone, scannez le flashcode ci-dessous :



L'enveloppe retour est réservée au paiement par chèque (accompagnée du talon de paiement). Ne joignez aucun autre document.

AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE
DÉLICTUELLE du 27.12.2019

M BEAUFILS JACKY
1 RUE PACINE
59800 LANESTER

Montant restant dû : 1 600,00 €
Si les conditions de la diminution de 20% sont respectées,
la somme à payer est ramenée à 1 280,00 €

Numéro pour télépaiement :
0780 6569 1134 0000 67 clé 67

Référence centre des
finances publiques : 078065 691134000067
Numéro de compte : BEAU90208AA
Date du titre exécutoire : 20.09.2019

Carte de paiement



001194000067

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Les ASAP édités par la DGFIP comportent un datamatrix paiement de proximité

Les factures éditées par les collectivités peuvent disposer d'un datamatrix sous réserve de respect du cahier des charges par le prestataire informatique

Liste des buralistes du secteur

POINT DE VENTE	ADRESSE	CP	LOCALITÉ
MAISON DE LA PRESSE	1 PLACE DU MARCHÉ	53170	MESLAY DU MAINE
LE TOBAGO	34 RUE SAINT NICOLAS	72300	SABLE SUR SARTHE
LE ROYAL ELIZE	24 RUE MICHEL VIELLE	72300	SABLE SUR SARTHE
TABAC PRESSE	69 RUE DU MANS	72300	SABLE SUR SARTHE

Il vous sera également possible de payer en espèce pour tout paiement inférieur à 300 €